REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2025/006

Objet: Fermeture temporaire du stade Bernard Gambier

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-12 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant les prévisions météorologiques du week-end du 25 et 26 janvier 2025, et notamment les risques d'inondations suite aux fortes pluies qui rendent la pratique du sport impossible sur le terrain en herbe du stade Bernard Gambier,

ARRETE

Article 1: La fermeture du stade Bernard Gambier à compter du samedi 25 janvier 2025, 00h au dimanche 26 janvier 2025, 23h59.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame la directrice des services techniques
- Madame la Directrice du pôle jeunesse, sport, culture et vie associative
- Monsieur le Président du Football Club Méry Mériel

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publie et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise, le 24 janvier 2025

Le Maire,

Terre-Edouard EON

L-DOI vice-président du Conseil départemental

du Val d'Oise